

Desired mobilities

Jeunesse kosovare à la recherche d'un avenir

Noémie Marcus
David Petry

Prishtinë/Priština, un jour ordinaire entre l'été 2014 et le printemps 2015 : de longues files d'attente, des bagages posés au bord de la route, des bus qui partent depuis la capitale kosovare pour gagner une destination plus au nord, des véhicules qui défilent en direction de la Hongrie à travers une Serbie soudainement devenue accessible¹. Une rumeur laisse entendre que les frontières seraient ouvertes et les conditions d'obtention du droit d'asile moins restrictives. Chaque jour, de jeunes célibataires, des familles entières et puis des mineurs non accompagnés (MNA) tentent de se frayer une porte d'entrée vers la Hongrie, le chemin le plus direct pour passer clandestinement sur le territoire de l'Union européenne (UE). Ils auraient été près de cent mille à traverser la frontière à partir de la Serbie selon les autorités de Belgrade².

Le Kosovo, ce petit État de quelque deux millions d'habitants, principalement albanais, mais aussi serbes, roms, ashkalis, égyptiens, goranes, bosniaques, croates ou turcs, coïncé entre l'Albanie à l'ouest et la Serbie au nord, figure toujours parmi les pays produisant le plus de primo-demandeurs d'asile en Europe. Ainsi, au premier trimestre de 2015, 48 900 Kosovars, soit 26 % du total des demandes d'asile en UE, ont déposé une demande de protection internationale³. Parmi ces « parias » du phénomène migratoire européen⁴, accusés bien trop souvent d'être des fraudeurs, des « migrants économiques », voire des criminels issus de structures mafieuses, soupçonnés d'inventer des récits de persécutions imaginaires, figuraient et figurent toujours de nombreux mineurs. Fuyant la misère et la pauvreté, ces derniers, qui bien souvent prennent

la route seuls, s'évadent de cette jeune nation qui, huit ans après son indépendance, tarde à prendre son envol.

Fuir la précarité

D'une ampleur exceptionnelle, cet exode de jeunes Kosovars, qui a augmenté en automne 2014 à la suite de l'élargissement de l'accord sur la liberté de circulation entre Belgrade et Prishtinë/Priština négocié sous l'égide de la Commission européenne, révèle des plaies d'après-guerre qui tardent à cicatrifier. De fait, en danger, les habitants du Kosovo l'ont été, et surtout les Albanais kosovars qui, en 1998/99, fuyaient l'avancée de Slobodan Milošević et le spectre de l'épuration ethnique, tout comme les Serbes ou les Roms, si souvent oubliés, ces victimes de violences rancunières de l'après-guerre. En danger, les Kosovars continuent de l'être : la République du Kosovo figure aujourd'hui parmi les pays les plus pauvres et les plus indigents d'Europe. Depuis une décennie, son taux de chômage se maintient obstinément à 35,3 % de la population active, voire à 61 % de sa jeunesse âgée de moins de 25 ans⁵, et cela malgré la forte implication de l'ONU et de l'UE. Dans un pays où, en 2013, le PIB par habitant était de 2 935 euros, soit deux fois moins que celui de la Bulgarie, pays le plus pauvre de l'UE, 30 % de la population vit dans la pauvreté, et 10 % dans la pauvreté extrême⁶.

Le pays demeure également l'un des pays les moins stables et les moins sécurisés de la région, au point que la KFOR⁷ et l'EULEX⁸ y sont toujours à l'œuvre. De fait, au Kosovo peut-être plus qu'ailleurs sur la péninsule balkanique, l'hétérogénéité de la population nourrit le conflit au point que les minorités peinent à se trouver une place dans l'imaginaire de la « Grande Albanie », imaginaire dont rêvent tout haut

**En danger,
les Kosovars
continuent
de l'être : la
République du
Kosovo figure
aujourd'hui parmi
les pays les plus
pauvres et les plus
indigents d'Europe.**

David Petry, sociologue, et Noémie Marcus, anthropologue, sont membres du Réseau européen des migrations (European Migration Network) à l'Université du Luxembourg.

[C]’est la jeunesse, impitoyablement frappée par cette précarité socio-économique et par l’absence de perspective, qui, leurrée de surcroît par l’image d’un « ailleurs » fascinant, s’engage dans une culture de l’exode.

les responsables politiques⁹. L’accalmie que semblent connaître les Kosovars paraît aujourd’hui précaire, sur un territoire où règne l’impunité : « Pour moi, aucune sécurité n’est garantie au Kosovo » nous confiait à cet égard un jeune réfugié serbe originaire d’Obiliq/Obilić, municipalité de Prishtinë/Priština, où la vengeance *shqiptar* a fait des ravages suite aux bombardements de 1999. Pouvant difficilement effacer le souvenir douloureux de l’animosité et des violences, il ajoutait : « Je n’ai plus rien à y faire¹⁰. »

Exode des jeunes

Face aux spectres qui hantent le Kosovo, c’est la jeunesse, impitoyablement frappée par cette précarité socio-économique et par l’absence de perspective, qui, leurrée de surcroît par l’image d’un « ailleurs » fascinant, s’engage dans une culture de l’exode. Au-delà de la pluralité des parcours et des expériences qui varient en fonction de leur statut social, de leur sexe, de leur origine « ethnique » ou de la spécificité de leur profil administratif, un fond semble toutefois commun aux aspirations et aux désirs de ces adolescents. Comme beaucoup de ces jeunes en témoignent, c’est par rapport à l’inégalité d’accès à un modèle d’existence jugé souhaitable, parce que porteur de progrès individuel, que le sentiment d’isolement, de « ghettoïsation », se définit. Il s’agit là, comme l’a observé Achille Mbembe, d’une économie des désirs inassouvis liée à des biens, tant matériels que moraux, « dont on a connaissance, que l’on voit parfois », par le biais des *success stories* d’émigrés rentrés au pays, « que l’on désire posséder, dont on veut jouir, mais auxquels l’on n’aura jamais accès »¹¹. Animés par un profond désir de changement, par une volonté acharnée de combler le gouffre entre les conditions réelles et les projections de vie imaginaires jugées plus dignes, ces jeunes espèrent, pour reprendre l’expression d’Yves Schmidt, membre de la direction de Caritas et spécialiste de la région, « très simplement vivre une vie comme ‘ tout le monde ’ ! ». L’émigration y apparaît alors comme un moyen radical de reconfigurer ces géographies d’exclusion et d’isolement « comme manière intrinsèque de participer au monde et comme possibilité ‘ d’être dans le temps ’¹² ».

Si les MNA de nationalité kosovare n’étaient qu’un nombre de trois, sur 103 au total, à déposer une demande de protection internationale au Luxembourg en 2015, ce chiffre ne prend pas en compte la situation (réelle) dans son ensemble : en effet, le Grand-Duché a connu, depuis le conflit de 1998-99, un taux de demandes de protection internationale émanant du Kosovo élevé et plutôt stable¹³, parmi lesquelles celles de mineurs. Compte tenu de ce que les Kosovars ont peu de chances de se voir octroyer la protection internationale, le Luxembourg ayant

décrété le Kosovo « pays d’origine sûre », une mesure visant à décourager l’installation de migrants pour des raisons économiques et non politiques, il est intéressant de constater que la quasi-totalité des MNA introduisent une demande une fois arrivés au Luxembourg¹⁴. Il s’avère de fait que la procédure de protection internationale permet aux mineurs, souvent désargentés et démunis, voire endettés, non seulement de se mettre à l’abri, mais plus encore de bénéficier d’un encadrement social, éducatif et thérapeutique.

Que faire d’un avenir incertain ?

Le temps de l’examen du dossier, qui peut aisément durer plusieurs années, peut également se révéler être un investissement pour l’avenir. Que cet avenir soit au Luxembourg ou autre part, ces acquis peuvent constituer une forme de capital humain et culturel. En effet, « ce qui est appris par eux est acquis, pour ici ou pour ailleurs », comme le souligne Yves Schmidt. De ce fait, les mesures d’intégration et l’éducation in/formelle proposée au MNA demandeur de protection internationale, tout comme son expérience migratoire, peuvent lui être utiles même une fois rentré au pays. Si cet encadrement permet par ailleurs d’aider les MNA à « structurer leurs pensées, à les conseiller correctement » et « à les accompagner dans les actes quotidiens », selon les dires d’Yves Schmidt, l’incertitude concernant leur avenir place toutefois l’encadrant face à certains défis. Ainsi, comment permettre une certaine normalisation du quotidien et comment développer un projet de vie tout en tenant compte de l’éventualité d’un retour au pays d’origine ?

Les encadrants sont ainsi amenés à négocier dans leur travail quotidien avec les mineurs l’ambiguïté d’un cadre politique qui semble incertain quant à savoir si punir ou assister, préparer au retour ou intégrer, soit un système qui oscille entre une politique de pitié et une politique de contrôle. Pour Katrien De Graeve, chercheuse à l’Université de Gand, cette ambiguïté découle de la spécificité inhérente au discours général portant sur les MNA. Contrairement à des migrants adultes fuyant les effets de la mondialisation, responsable de ce qui leur advient et pour cette raison condamnable, les mineurs seraient perçus comme des victimes innocentes, dépolitisées et passives, méritant notre support et notre compassion. Il en émerge par conséquent une politique « à deux vitesses » : une politique de pitié qui consiste à protéger les MNA sur base des droits de l’enfant, en leur conférant notamment le droit de rester jusqu’à l’âge de dix-huit ans, et une politique de contrôle, plus punitive, traitant le mineur comme un immigré indésirable une fois atteint l’âge adulte¹⁵.

L'expérience des MNA du Kosovo constitue l'exemple par excellence d'une Europe qui se replie sur elle-même en excluant ses propres migrants continentaux. Les discussions menées récemment au sein de la Commission en vue de la libéralisation des visas pour les ressortissants kosovars, qui pour l'instant sont confinés dans leur territoire¹⁶, laissent toutefois espérer une amélioration quant à leur mobilité. Cependant, certains États membres, notamment le Luxembourg, conditionnent leur accord à cette mesure à des garanties très strictes¹⁷, ce qui risque de compromettre la quête d'un avenir plus digne pour ces jeunes ... ♦

1 Les négociations entre la Serbie et le Kosovo ont mis fin en août 2014 à la détention obligatoire d'un visa pour les Kosovars souhaitant se rendre en Serbie.

2 Otasevic, Ana, « Faillite de la mission européenne au Kosovo » in: *Le monde diplomatique*, juin 2015, p. 10.

3 Eurostat, Communiqué de presse 112/2015, 18 juin 2015, <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/6888005/3-18062015-CP-FR.pdf/9f9b0ff8-e40d-4807-9d18-51794af3666b>, 24 juin 2015.

4 Boggio, Philippe, *Les Kosovars, parias des migrations européennes*, <http://www.slate.fr/story/106569/kosovars-parias-migrations-europe>, 24 juin 2016.

5 Eurostat, Statistiques pour 2014 in: [ec.europa.eu](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:Employment_and_unemployment_rates,_2004,_2009_and_2014_%28%25%29_CPC15.png#filelinks), (http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:Employment_and_unemployment_rates,_2004,_2009_and_2014_%28%25%29_CPC15.png#filelinks), 25 juin 2016.

6 Euractiv Serbia, « Au Kosovo, la pauvreté entraîne un exode massif vers l'UE » in: [euractiv.fr](http://www.euractiv.fr), <http://www.euractiv.fr/section/l-europe-dans-le-monde/news/au-kosovo-la-pauvrete-entraîne-un-exode-massif-vers-l-ue/>, 24 juin 2016.

7 La Kosovo Force, abrégée en KFOR, est une force armée multinationale mise en œuvre par l'OTAN au Kosovo, sur mandat du Conseil de sécurité de l'ONU et dans le but d'assurer un environnement sûr.

8 La mission EULEX Kosovo ou Mission de l'Union européenne sur l'État de droit au Kosovo, mise en place en décembre 2008, est une mission civile menée par l'Union européenne dans le contexte de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) visant à promouvoir l'État de droit.

9 Dérens, Jean-Arnaut, « Le Kosovo n'intègre plus ses Roms » in: *Le monde diplomatique*, novembre 2013, p. 13.

10 Cette citation a été traduite de l'allemand par les auteurs: „Für mich ist keine Sicherheit gewährleistet in Kosovo, ich habe dort nichts mehr zu suchen!“ (Luxembourg, 27 juin 2016).

11 Mbembe, Achille, « À propos des écritures africaines de soi » in: *Politique Africaine*, 77, 2000, p. 41.

12 Vacchiano, Francesco, « À la recherche d'une citoyenneté globale. L'expérience des adolescents migrants en Europe » in: *Revue européenne des migrations internationales*, 30(1), 2014, p. 67.

13 En 2015, 239 Kosovars (9.8% du total) ont déposé une demande de protection internationale au Luxembourg, contre 140 (12.83%) en 2014, 165 (15.41%) en 2013 et 232 (11.28%) en 2012. (Ministère des Affaires étrangères et européennes, Bilans en matière d'immigration et d'asile respectifs)

14 European Migration Network National Contact Point Luxembourg, *Policies, practices and data on unaccompanied minors*, Luxembourg, 2014, <http://www.emnluxembourg.lu/?p=1381>, 25 juin 2016.

15 De Raeve, Katrien, « Classed Landscapes of Care and Belonging: Guardianships of Unaccompanied Minors » in: *Journal of Refugee Studies*, 2015, pp. 1-18.

16 Les citoyens kosovars sont exemptés de l'obligation d'un visa pour se rendre en République d'Albanie, en Turquie, en République de Macédoine, au Monténégro et en Serbie.

17 Le gouvernement répondait ainsi, le 10 juin 2016, à une question parlementaire (1058) concernant la libéralisation des visas pour les ressortissants de la République du Kosovo, déposée par les députés Laurent Mosar (CSV) et Serge Wilmes (CSV), que « le Luxembourg s'est investi en faveur de garanties très strictes afin d'éviter l'afflux d'une vague de ressortissants kosovars présentant une demande infondée de protection internationale ». Il y ajoutait que ceci était une « précondition indispensable pour que le Luxembourg puisse marquer son accord avec une libéralisation du régime des visas pour la République du Kosovo ».

Film à voir: *Rêves d'or*



Les adolescents choisissent la route dangereuse au long des voies du (et sur le) train de marchandises pour arriver aux États-Unis. (© Machete Producciones)

Rêves d'or (en espagnol: *La jaula de oro*) est un long-métrage réalisé par le Mexicain Diego Quemada-Diez, sorti en 2013. Le film, qui est basé sur plus de 600 témoignages de migrants, a été récompensé par le prix un « Certain Talent » au Festival de Cannes où il a été présenté dans la section « Un Certain Regard ».

Le film suit la trajectoire de quatre mineurs non accompagnés – trois originaires du Guatemala et un adolescent indigène du sud du Mexique – qui tentent de se rendre aux États-Unis. Sur leur chemin, ils affrontent la violente réalité : enlèvement, viol, mort, travail forcé. Le film attire l'attention sur les dangers présents sur les routes de migration et sur la réalité du « rêve américain ». Même s'il joue dans le contexte du continent américain, nous faisons face à des enjeux et dangers similaires en parlant des routes de migration qui mènent vers l'Europe.